

COMMUNE DE PUILBOREAU

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt du mois de mars, à 19h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie sous les présidences de Monsieur Alain DRAPEAU (Maire sortant), Monsieur Alain DENAIS (Doyen de l'Assemblée) et Monsieur Didier PROUST (nouveau Maire).

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Alain DRAPEAU (Maire sortant), Didier PROUST, Sabine GERVAIS, Denys SIMON, Corinne MARSH, Dominique BOUCARD, Frédérique LETELLIER, Dominique COUDREAU, Dominique RAMBAUD, Patrice MARTIN, Émeline THIESSET, Alain DENAIS, Josiane GRELLEPOIS, Laurent MAURY, Sylvie GOZARD, Alexandre FAVREL, Ghizlan VAN BOXSOM, Geoffroy MARCHAL, Sylvie GERARDEAU, Romain BRETHOMEAU, Chantal DRAPEAU, Didier BRIAUD, Martine DOLBEAU, Grégory TOURNEUX, Solen NÈVE, Lionel FRANCÔME et Émilie FRANCOIS.

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Jocelyne ROCHETEAU (procuration à Lionel FRANCÔME), Bruno COLOMBÉ (procuration à Solen NÈVE) et Emmanuel CANTO (procuration à Emilie FRANCOIS)

Secrétaire de séance : Madame Émeline THIESSET

Secrétaire auxiliaire : Monsieur Raphaël DOBEK

Date de convocation : 16 mars 2026

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du 04 mars 2026 ;
- Vie démocratique - Élection du Maire ;
- Vie démocratique - Fixation du nombre de postes d'Adjoints ;
- Vie démocratique - Élection des Adjoints.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le quorum étant atteint, Madame Émeline THIESSET est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 04 MARS 2026

Monsieur le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la séance du 04 mars 2026.

Les conclusions du rapport mis aux voix donnent le résultat suivant :

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	DÉPORT
	13		4	12

Déport : Patrice MARTIN, Emeline THIESSET, Sylvie GOZARD, Alexandre FAVREL, Geoffroy MARCHAL, Sylvie GERARDEAU, Romain BRETHOMEAU, Chantal DRAPEAU, Martine DOLBEAU, Grégory TOURNEUX, Solen NÈVE et Émilie FRANCOIS

Madame Frédérique LETELLIER signe le procès-verbal.

RAPPORT DU MAIRE SUR L'EXERCICE DES DÉLÉGATIONS DONNÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Par délibération n°24-11-109 du 06 novembre 2024, en vertu de l'article L.2122-22 du C.G.C.T., le Conseil Municipal a donné délégation à Monsieur le Maire en certaines matières afin de faciliter la bonne marche de l'administration communale. Conformément à l'article L. 2122-23, il appartient à Monsieur le Maire de rendre compte à l'Assemblée des décisions prises par délégation. Le Conseil est par conséquent invité à prendre connaissance des éléments suivants :

2) prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, dans la limite de 90 000 € H.T., lorsque les crédits sont inscrits au budget :

- Remplacement du logiciel de vidéoprotection avec reprise des paramétrages des caméras, entreprise VFLIT SÛRETÉ, pour 15 729,99 € H.T. soit 18 875,99 € T.T.C. ;
- Installation vidéoprotection au centre technique municipal, entreprise VFLIT SÛRETÉ, pour 14 260,65 € H.T. soit 17 112,78 € T.T.C. ;
- Remise en état de la toiture de l'église Saint-Louis, entreprise S.A.S. GAUTIER, pour un montant de 57 534,36 € H.T. soit 69 041,23 € T.T.C.

INSTALLATION DES NOUVEAUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

Monsieur le Maire rappelle les résultats des élections municipales 2026 :

- Nombre d'inscrits : 4 914 ;
- Nombre de votants : 2 695 ;
- Taux de participation : 54,84 % ;
- Nombre de suffrages exprimés : 2 621 ;
- Nombre de bulletins nuls : 30 ;
- Nombre de bulletins blancs : 44 ;
- Liste « Puilboreau, une ville qui nous rassemble » : 1 567 voix, 59.79 %, 23 sièges de Conseillers municipaux ;
- Liste « Un nouvel élan pour Puilboreau » : 1 054 voix, 40.21 %, 6 sièges de Conseillers municipaux.

Monsieur Alain DRAPEAU, Maire, installe les Conseillers municipaux.

Monsieur le Maire : « Cela fait 31 ans que je siége au Conseil municipal. J'ai eu plusieurs mandats d'Adjoint et de Maire. On peut me reprocher beaucoup de choses. Ce que je ne veux pas que l'on me reproche, ce que je ne veux pas entendre, c'est sur mon intégrité. Pendant la campagne, j'ai entendu des mots détournés, ce sont des « on dit » peut-être mais il n'y a jamais de fumée sans feu. Il a fallu que je justifie certaines dépenses. Sachez que même pour aller au Salon des Maires de France à Paris, je l'ai toujours fait sur mes deniers. Je n'ai jamais demandé un seul centime à la Commune, exceptée l'indemnité mensuelle à laquelle j'avais le droit. Cela étant dit, je suis très heureux d'avoir participé à la vie de la Commune. J'ai toujours eu la chance d'être entouré d'Adjoints et de Conseillers très motivés qui ne travaillaient pas pour eux, mais pour la Commune. Nous avons eu beaucoup de bons résultats même s'il y a encore des choses à faire, à améliorer. Une commune, il ne faut pas la laisser s'endormir, il faut toujours la dynamiser. J'ai pu le faire grâce aux équipes avec lesquelles j'ai eu la chance de travailler. Je suis très heureux d'avoir été élu, je me souviens quand Monsieur Jack PROUST est venu me chercher. Il m'avait dit qu'il lui fallait un habitant du Payaud et un agriculteur. Je rassemblais les deux. Une page de ma vie se tourne, je suis très heureux de l'avoir fait. Je suis très heureux de partir, je ne vais pas m'ennuyer. Je suis déjà sollicité par de nombreuses associations. Merci. »

ÉLECTION DU MAIRE

Monsieur Alain DENAIS, doyen des Conseillers municipaux prend la Présidence et procède à l'élection du Maire.

Madame Ghizlan VAN BOXSOM et Monsieur Lionel FRANCÔME sont désignés assesseurs par l'Assemblée.

Un Conseiller municipal propose sa candidature au poste de Maire : Monsieur Didier PROUST pour la liste « Puilboreau, une ville qui nous rassemble ».

Les résultats sont les suivants :

- Monsieur Didier PROUST : 22 voix ;
- Bulletin(s) nul(s) : 1 ;
- Bulletin(s) blanc(s) : 6.

Monsieur Didier PROUST est élu Maire de Puilboreau.

Monsieur Alain DENAIS cède la Présidence à Monsieur Didier PROUST.

Monsieur le nouveau Maire : « Je tiens à remercier les Puilboraines et les Puilborains pour avoir participé aux élections municipales du 15 mars. La participation reste insuffisante (54,84%) pour avoir une véritable représentation démocratique. Les 48,90% au niveau national pour ce premier tour me paraissent inquiétants. L'expression démocratique est importante, la présentation de deux listes à Puilboreau a permis aux habitants de s'exprimer et de donner un sens et un crédit à nos élections puilboraines. Ces élections se sont déroulées dans la sérénité. Chez nous, pas d'arrachage d'affiches, pas d'agression verbale, chez nous, chaque liste a pu présenter son programme sans incident. Une phrase m'a toutefois interpellé lors de la campagne et m'a permis d'être dans la réflexion : « être le premier élu de sa commune ne s'hérite pas ». Je me suis alors questionné au sujet de cet héritage. De quoi parle-t-on ? Est-ce que c'est l'héritage de l'action municipale, menée par les Maires qui se sont succédés, Monsieur MORGAT, Monsieur PHILIPPI, Monsieur PROUST, Monsieur VATRÉ, Monsieur DRAPEAU ? Il est vrai que nous avons récolté tout ce qu'ils ont entrepris. Ou est-ce que c'est la filiation parce que je m'appelle PROUST ? Il est vrai que mes deux grands-pères ont été Maires durant 20 ans, et que mon père l'a été pendant une trentaine d'années à Puilboreau. Effectivement, je dois avoir dans mes gènes le sens du service à autrui, le sens de l'écoute et peut être d'autres qualités. En tout cas, ces qualités, je vais les mettre en œuvre pour faire fructifier l'héritage municipal le mieux possible dans l'intérêt des Puilborains. Je tiens à saluer les services municipaux, techniques et administratifs pour l'organisation sans faille de ces élections. Il a fallu comme souvent, attendre les dernières signatures, mais les agents malgré la pression et le manque de patience de certains, ont assuré avec professionnalisme leurs fonctions. Je remercie le Directeur Général des Services à qui je demande de transmettre toute ma gratitude aux agents des services. Je tiens à remercier les électeurs qui nous ont permis d'obtenir 59,79% des suffrages et de remporter les six bureaux de vote. Ce résultat concrétise le travail effectué pour construire un programme au plus près des intérêts et du mieux vivre des Puilborains. Nous sommes conscients des responsabilités qui nous incombent et nous nous préparons activement à mettre en place nos actions. Nous savons les difficultés qui se dressent devant nous, tant les équilibres national et mondial sont incertains. Je ne finirai pas cette courte intervention sans remercier mon équipe de campagne « Puilboreau 2026 », merci à Monsieur Hervé DE BLEKER et Madame Bernadette MARCHAIS, un grand merci à l'équipe « Puilboreau, une ville qui nous rassemble », à mon binôme Madame Sabine GERVAIS et à Monsieur Denys SIMON. Un an de travail, un an de proximité, un an d'écoute permanente avec les Puilborains. Jamais je n'oublierai votre investissement, votre volonté et votre implication pour notre réussite. Je souhaite enfin que le Conseil municipal, dans son ensemble, fonctionne dans le respect de chacun. Être ensemble, ce n'est pas toujours avoir les mêmes idées mais surtout se respecter. »

26-03-026 : FIXATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINTS

Vu l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) permettant aux Conseils municipaux de déterminer librement le nombre d'Adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil municipal.

Considérant que l'effectif légal du Conseil municipal de Puilboreau étant de vingt-neuf (29), le nombre des adjoints ne peut pas dépasser huit (8).

Monsieur le Maire propose de créer huit (8) postes d'Adjoints au Maire.

Après avoir délibéré, il vous est proposé :

- **DE CRÉER** huit (8) postes d'Adjoint au Maire ;

- **DE CHARGER** Monsieur le Maire de procéder immédiatement à l'élection de ces huit (8) Adjointes au Maire.

Les conclusions du rapport mis aux voix donnent le résultat suivant :

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	DÉPORT
	23		6	

Abstention : Jocelyne ROCHETEAU, Bruno COLOMBÉ, Solen NÈVE, Lionel FRANCÔME, Émilie FRANCOIS et Emmanuel CANTO

ÉLECTIONS DES ADJOINTS

Monsieur le Maire procède à l'élection des Adjointes. Il s'agit d'un scrutin de liste.

Une liste de Conseillers municipaux propose sa candidature aux postes d'Adjointes :

- Pour la liste « Puilboreau, une ville qui nous rassemble » : Sabine GERVAIS, Denys SIMON, Corinne MARSH, Dominique BOUCARD, Frédérique LETELLIER, Dominique COUDREAU, Émeline THIESSET et Patrice MARTIN.

Les résultats sont les suivants :

- Liste « Puilboreau, une ville qui nous rassemble », tête de liste Madame Sabine GERVAIS : 23 voix ;
- Bulletin(s) blanc(s) : 6.

Madame Sabine GERVAIS est élue 1^{ère} Adjointe, Monsieur Denys SIMON est élu 2^{ème} Adjoint, Madame Corinne MARSH est élue 3^{ème} Adjointe, Monsieur Dominique BOUCARD est élu 4^{ème} Adjoint, Madame Frédérique LETELLIER est élue 5^{ème} Adjointe, Monsieur Dominique COUDREAU est élu 6^{ème} Adjoint, Madame Émeline THIESSET est élue 7^{ème} Adjointe et Monsieur Patrice MARTIN est élu 8^{ème} Adjoint.

Monsieur le Maire déclare les nouveaux Adjointes installés immédiatement dans leur fonction.

SIGNATURE DU PROCÈS-VERBAL D'INSTALLATION

Monsieur le Maire, Madame Émeline THIESSET (Secrétaire), Monsieur Alain DENAIS (Doyen), Madame Ghizlan VON BOXSOM (Assesseur) et Monsieur Lionel FRANCÔME (Assesseur) signent le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjointes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

La Secrétaire de séance,
Émeline THIESSET



Le Maire,
Didier PROUST

